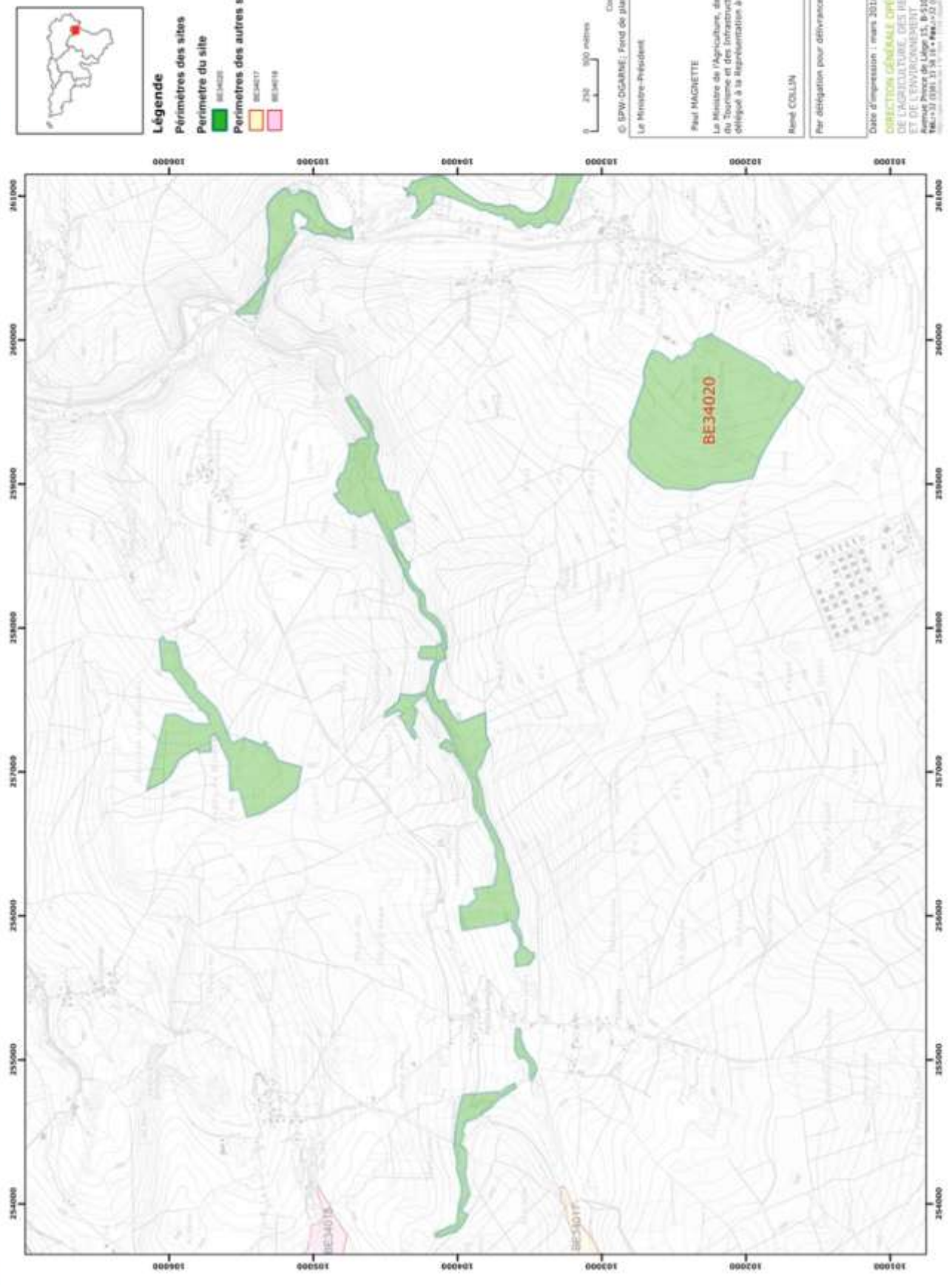


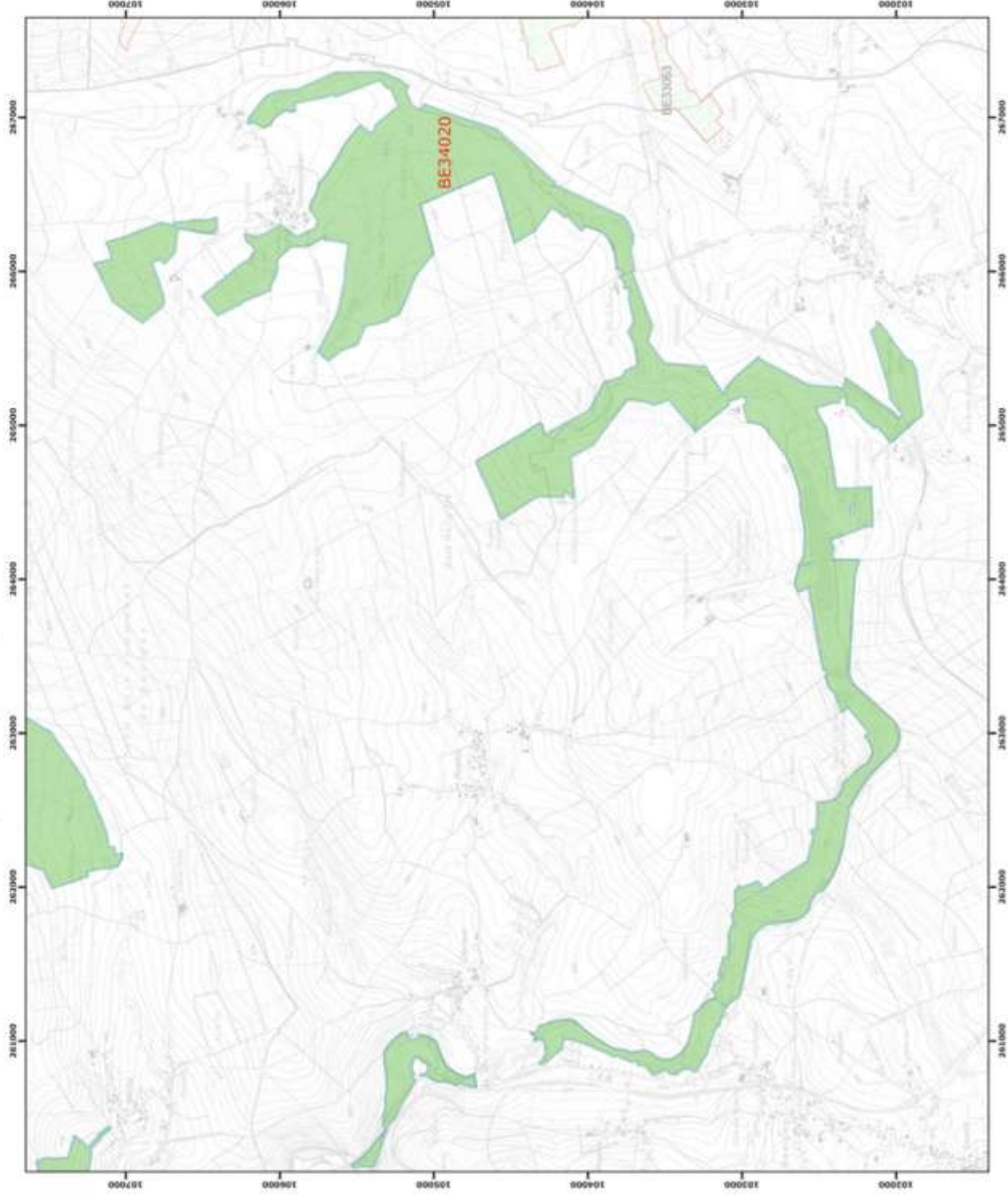
Légende
Périmètres des sites
Périmètre du site

0 250 500 mètres
N
Coordonnées Lambert belge 1972
© SPW-DIGRIE - Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives,
délégué à la représentation à la Grande Région
René COLLIN
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : mars 2018.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-1300 Namur
Tél. +32 (0)41 31 31 15 • Fax. +32 (0)41 31 31 27
http://www.dgop.be • www.fgov.be





Légende
Périmètres des sites
Périmètre du site BE34020
Périmètres des autres sites BE330003

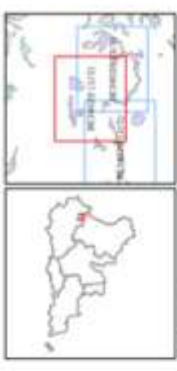
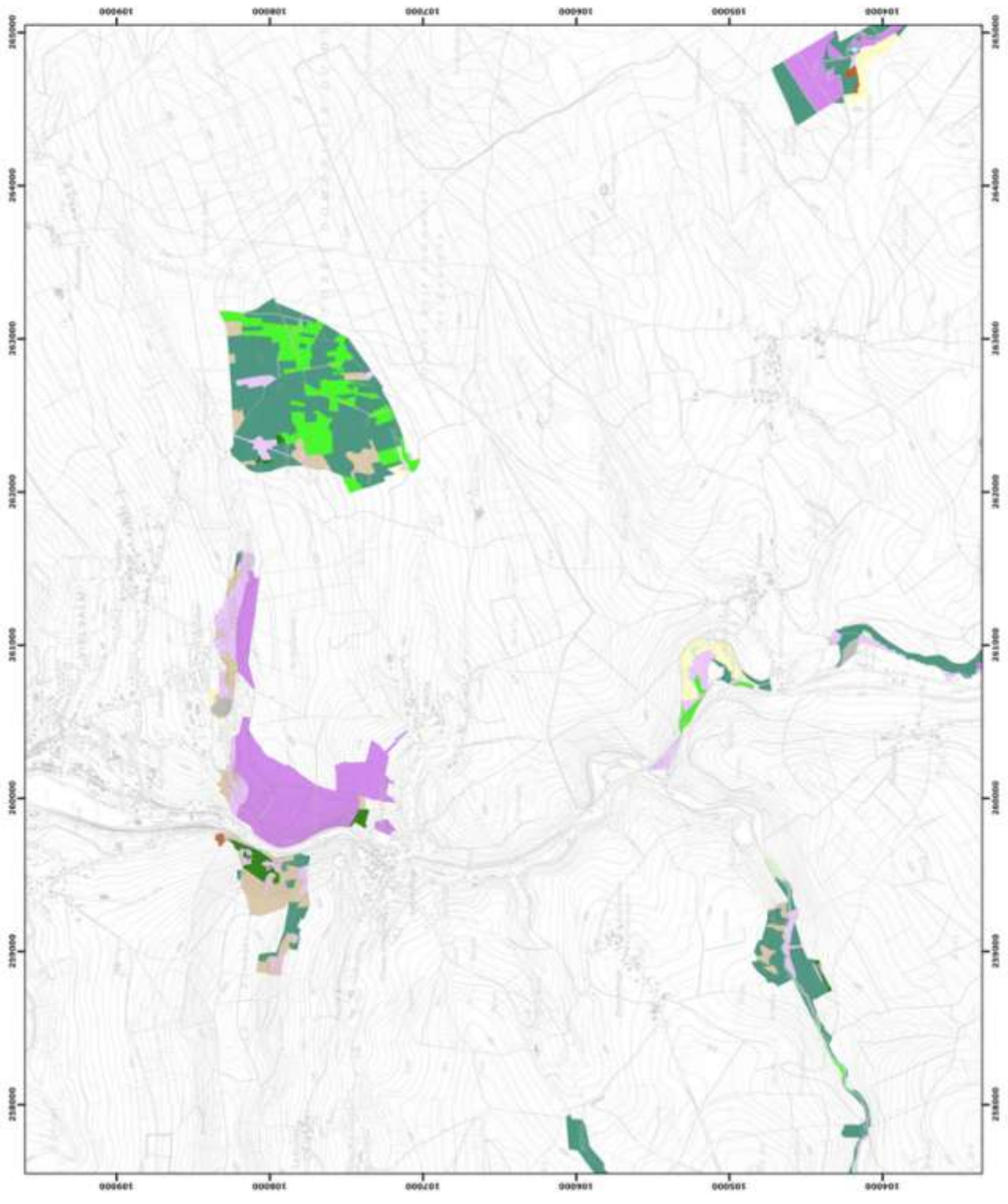


© SPW-DIGRIE; Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives,
dédié à la représentation à la Grande Région

René COLLIN
Par délégation pour absence de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE CONFÉDÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-13100 Namur
TEL: +32 (0)81 33 36 36 • Fax: +32 (0)81 33 36 32



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prairiaux)
- UG 3 (prairies subaltes d'espèces)
- UG 4 (landes sèches)
- UG 5 (prairies de fauche)
- UG 6 (forêts prairiales)
- UG 7 (forêts prairiales éboulées)
- UG 8 (forêts éboulées de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts subaltes d'espèces)
- UG 10 (forêts non subaltes de fauche)
- UG 11 (verres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts subaltes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (craie pentive et ruette éboulée en UG1)
- UG S2 (détour de la source)

Autres

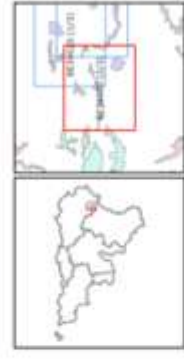
- Progress des cartes
- Autre site Natura 2000

© SPW-ODAMIE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures Sportives, et délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN
Par délégation pour déviance de copie conforme.

Date d'impression : mars 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 13, B-5100 Namur
N° de téléphone : 02 490 11 11 • Fax : 02 490 11 22
N° de télécopie : 02 490 11 23 • E-mail : direction@asf.wallonie.be



Légende

Unités de gestion de base

- US 1 (milieux aquatiques)
- US 2 (milieux ouverts prioritaires)
- US 3 (graves subalta d'argiles)
- US 4 (marais extensifs)
- US 5 (prairies de fauche)
- US 6 (forêts prioritaires)
- US 7 (forêts prioritaires éphémères)
- US 8 (forêts végétales de grand intérêt biologique)
- US 9 (forêts mixtes d'argiles)
- US 10 (forêts non indigènes de fauche)
- US 11 (zones de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- US temp 1 (zones sous statut de protection)
- US temp 2 (zones à gestion publique)
- US temp 3 (forêts végétales à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- US S1 (milieu agricole et milieu écoparc en US1)
- US S2 (blavier de la forêt)

Autres

- Emplois des lacs
- Autre site Natura 2000

0 200 400 mètres
Coordonnées Lambert long 1972
© EPW-DGABIS | Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

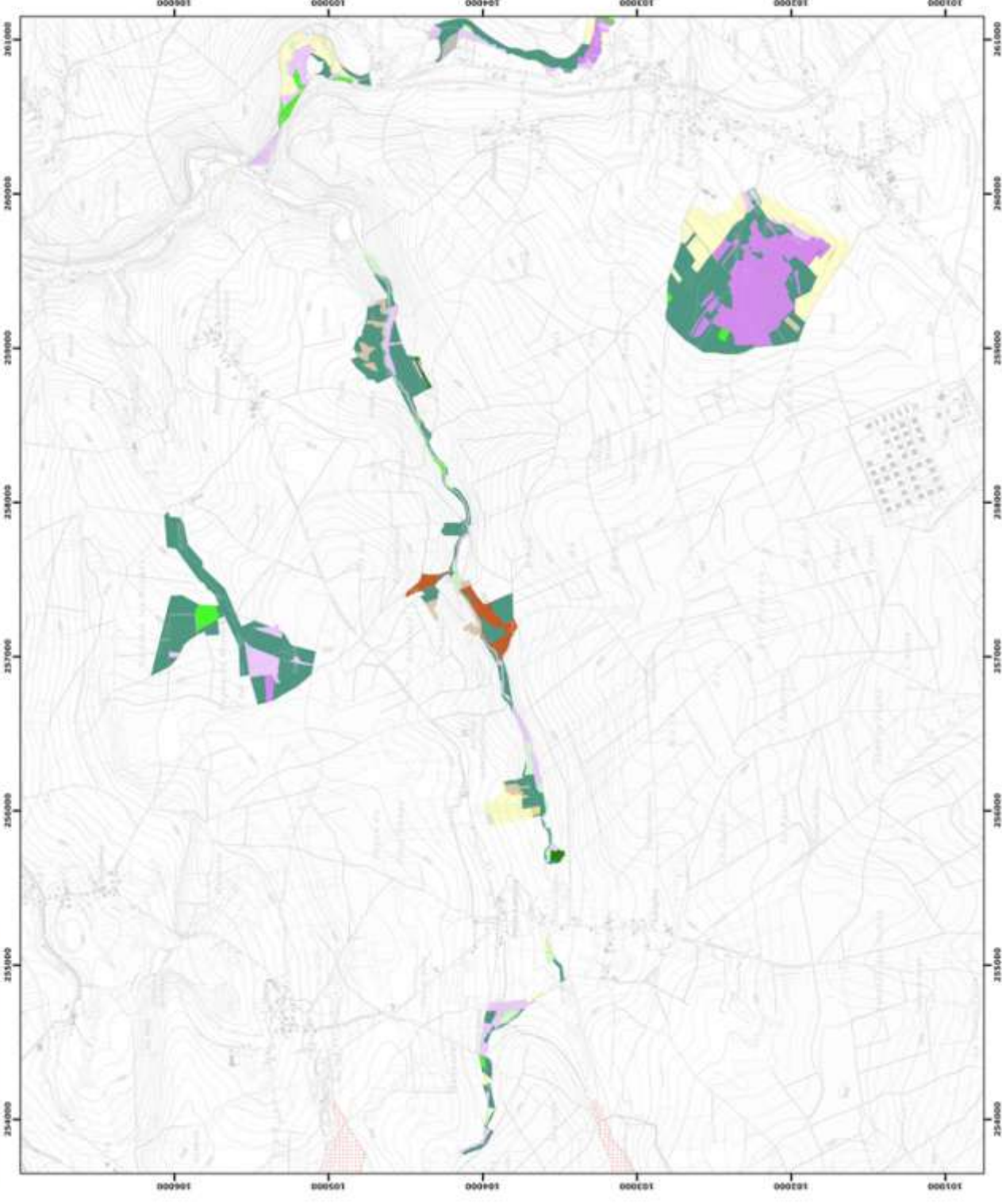
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives,
stratégique à la Région wallonne et la Grande Région

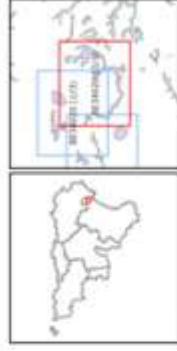
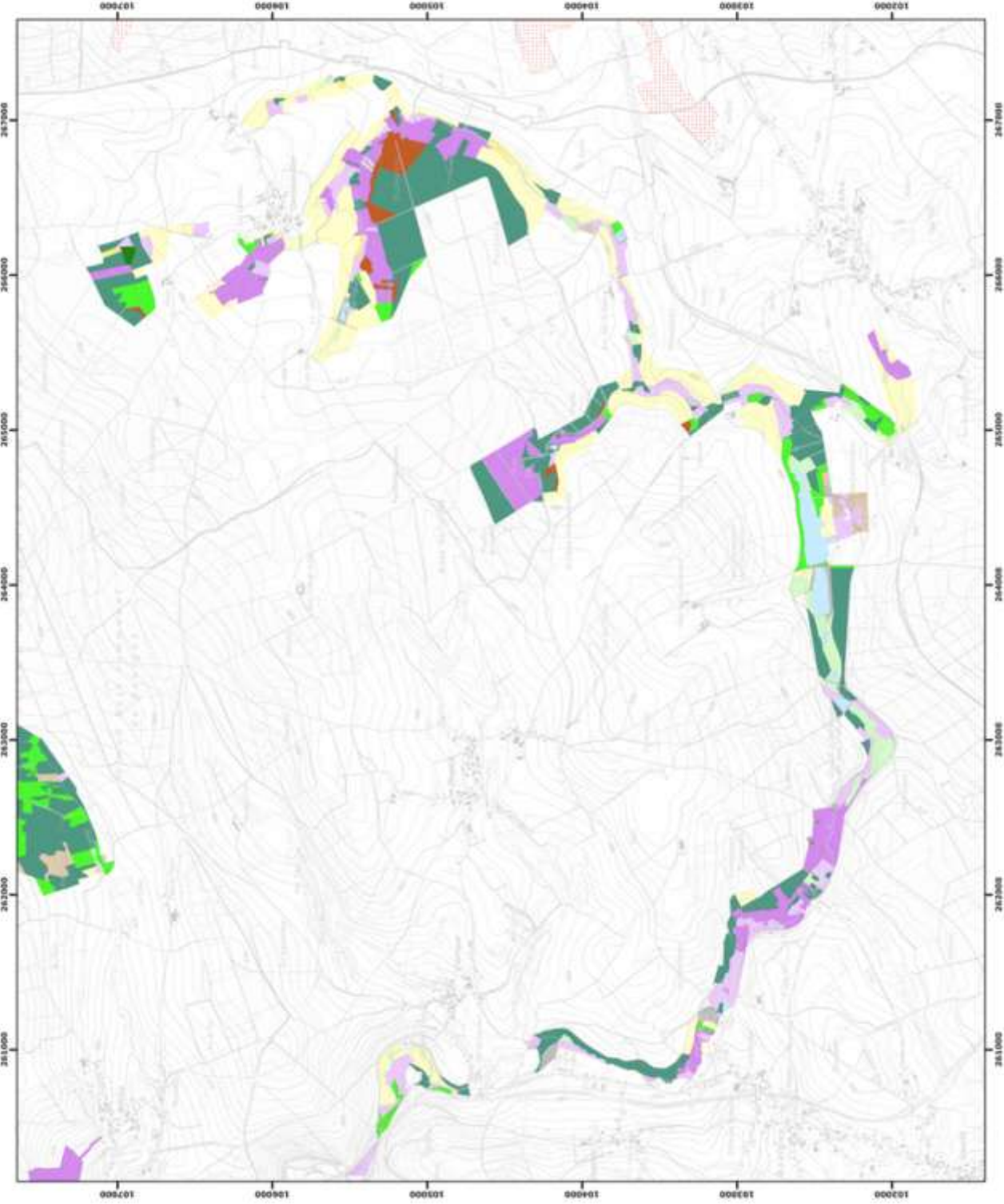
René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Liège 15, B-1100 Namur
Tel: 011 31 16 4 440-23 (prix 13,16 €)
Fax: 011 31 16 4 440-23 (prix 13,16 €)





Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (prairies aquatiques)
- UG 2 (prairies sèches prairies)
- UG 3 (prairies sèches d'exploit)
- UG 4 (basses extensives)
- UG 5 (prairies de bas)
- UG 6 (forêts primitives)
- UG 7 (forêts primitives diversifiées)
- UG 8 (forêts mixtes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts mixtes d'exploit)
- UG 10 (forêts mixtes de bas)
- UG 11 (forêts de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (zones mixtes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG SI (zones peuplées et multiples épanes en UGSI)
- UG SI (zones de la succession)

Autres

- Empreintes des canaux
- Autre site Natura 2000

© SPW-ORFÈVRE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministère-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de l'Énergie et des Infrastructures épartementales, délégué à la représentation à la Grand-Région

René COLLIN
Par délégation pour délégué de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-1300 Namur
Tél. +32 (0)21 31 16 16 • Fax. +32 (0)21 33 36 22
http://www.dgorn.be